

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOLLARD-DES-ORMEAUX, TENUE SANS LA PRÉSENCE DU PUBLIC LE MARDI 8 MARS 2022, CONVOQUÉE POUR 19 h 30, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maire / Mayor

Conseillères et Conseillers / Councillors :

Directeur général / City Manager

Greffière / City Clerk

MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF DOLLARD-DES-ORMEAUX, HELD WITHOUT PUBLIC PRESENCE ON TUESDAY, MARCH 8, 2022, SCHEDULED FOR 7:30 p.m., AND AT WHICH WERE PRESENT:

Alex Bottausci

Laurence Parent
Errol Johnson
Mickey Max Guttman
Tanya Toledano
Morris Vesely
Valérie Assouline
Ryan Brownstein
Anastasia Assimakopoulos

Jack Benzaquen

Sophie Valois

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous formant quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 34.

22 0301

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est
proposé par le Conseiller Parent
appuyé par le Conseiller Johnson

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux du 8 mars 2022 soit adopté, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE RÉSERVÉE AU SERVICE DE POLICE

La commandante Caroline Alarie du Service de police (Poste de quartier 4) a déposé un bilan des activités du Service de police sur le territoire pour le mois de février 2022.

OPENING OF THE MEETING

All forming quorum the Mayor calls the meeting to order at 7:34 p.m.

APPROVAL OF THE AGENDA

It is
moved by Councillor Parent
seconded by Councillor Johnson

THAT the agenda of the March 8, 2022, regular meeting of the Municipal Council of Dollard-des-Ormeaux be approved, as submitted.

CARRIED UNANIMOUSLY

PERIOD SET ASIDE FOR THE POLICE DEPARTMENT

Commander Caroline Alarie of the Police Department (Neighbourhood Station 4) has tabled a summary of the Police Department's activities for the month of February 2022.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répondra aux questions soumises par courriel, soit par retour de courriel, soit par téléphone.

22 0302

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux tenue le 8 février 2022 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la greffière est dispensée d'en faire lecture :

Il est
proposé par le Conseiller Johnson
appuyé par le Conseiller Guttman

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux tenue le 8 février 2022 soit adopté, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22 0303

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CITÉ DE DORVAL RELATIVEMENT À LA RÉALISATION DE TRAVAUX ROUTIERS SUR LE BOULEVARD SAINT-RÉGIS

ATTENDU QUE la réalisation du projet de réfection du boulevard Saint-Régis, à l'est du boulevard Sunnybrooke, implique la réalisation de travaux routiers sur le territoire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux et sur le territoire de la Cité de Dorval, le boulevard Saint-Régis se partageant entre le territoire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux et de la Cité de Dorval ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public que les travaux devant être exécutés sur le territoire de la Cité de Dorval soient effectués en même temps que les travaux devant être exécutés sur le territoire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux ;

QUESTION PERIOD

The questions submitted via email will be answered by the Mayor either by return of email or by telephone.

APPROVAL OF THE MINUTES OF A MEETING OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF DOLLARD-DES-ORMEAUX

Considering that a copy of the minutes of the regular meeting of the Municipal Council of Dollard-des-Ormeaux held on February 8, 2022, has been delivered to each member of Council within the delay prescribed by Section 333 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, Chapter C-19), the City Clerk is exempted from reading the said minutes:

It is
moved by Councillor Johnson
seconded by Councillor Guttman

THAT the minutes of the regular meeting of the Municipal Council of Dollard-des-Ormeaux held on February 8, 2022, be approved as submitted.

CARRIED UNANIMOUSLY

AUTHORIZATION TO SIGN AN AGREEMENT WITH THE CITY OF DORVAL CONCERNING THE EXECUTION OF ROAD WORK ON SAINT-RÉGIS BOULEVARD

WHEREAS the realization of the Saint-Régis Boulevard rehabilitation project, east of Sunnybrooke Boulevard, implies the realization of road work on the territory of the City of Dollard-des-Ormeaux and on the territory of the City of Dorval, Saint-Régis Boulevard being shared between the territory of the City of Dollard-des-Ormeaux and the City of Dorval;

WHEREAS it is in the public's interest that the work to be performed on the territory of the City of Dorval be performed at the same time as the work to be performed on the territory of the City of Dollard-des-Ormeaux;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval agira à titre de donneur d'ouvrage pour lesdits travaux ;

ATTENDU QUE la Ville de Dollard-des-Ormeaux devra acquitter les coûts pour la partie des travaux effectués sur son territoire ; et

ATTENDU QUE le 28 janvier 2022, la Cité de Dorval a soumis un projet d'entente à cet effet ;

Il est
proposé par le Conseiller Guttman
appuyé par la Conseillère Toledano

QUE le Conseil autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, une entente avec la Cité de Dorval relativement à la réalisation de travaux routiers sur le boulevard Saint-Régis, le tout selon les termes et conditions apparaissant au projet d'entente soumis le 28 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the City of Dorval will act as the work provider for these works;

WHEREAS the City of Dollard-des-Ormeaux must pay the cost of the works executed on its territory; and

WHEREAS the City of Dorval submitted a draft agreement to this effect, on January 28, 2022;

It is
moved by Councillor Guttman
seconded by Councillor Toledano

THAT Council authorize the Mayor and the City Clerk to sign, for and on behalf of the City of Dollard-des-Ormeaux, an agreement with the City of Dorval for the realization of road work on Saint-Régis Boulevard, all according to the terms and conditions stipulated in the draft agreement submitted on January 28, 2022.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-400-1319

22 0304

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION, D'UN ACTE DE MODIFICATIONS DE SERVITUDES, ET D'UNE PERMISSION, AVEC HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville, est propriétaire des lots situés dans le corridor hydroélectrique, entre la rue Lake et le boulevard Saint-Jean, chacun greffé d'une servitude en faveur d'Hydro-Québec ;

ATTENDU QUE suite à la construction d'une nouvelle sous-station électrique à 315-25 kV, l'installation d'une nouvelle ligne d'alimentation aérienne à 315 kV, et l'aménagement paysager de l'assiette de servitude, située entre la rue Lake et le boulevard Saint-Jean, Hydro-Québec doit permettre à la Ville l'utilisation de l'assiette de servitude pour l'entretien des ouvrages et éléments paysagers en place, et l'aménagement, l'exploitation et l'entretien d'un futur stationnement pour le Centre civique ; et

ATTENDU QUE chaque acte de servitude doit être modifié pour ajouter aux droits réels et perpétuels de servitude qui y sont prévus,

AUTHORIZATION TO SIGN AN AGREEMENT, A DEED OF SERVITUDE MODIFICATIONS AND A PERMISSION TO USE, WITH HYDRO-QUÉBEC

WHEREAS the City is the owner of the lots located within the hydroelectric corridor, between Lake Street and Saint-Jean Boulevard, each one with a servitude in favor of Hydro-Québec;

WHEREAS following the construction of the new 315-25 kV hydroelectric substation, the installation of a new 315 kV overhead power line, and the landscaping of the servitude land, located between Lake Road and Saint-Jean Boulevard, Hydro-Québec must allow the City to use the servitude land for the maintenance of works and landscape elements in place, and the future construction, operation and maintenance of a parking lot for the Civic Centre; and

WHEREAS each deed of servitude must be amended to add to the real and perpetual rights of servitude provided for therein,

des précisions relatives à l'interdiction de construire et aux limitations d'usages sur l'assiette de servitude :

Il est
proposé par la Conseillère Toledano
appuyé par le Conseiller Vesely

QUE le directeur général et la directrice du Service de l'aménagement urbain et de l'ingénierie soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la convention avec Hydro-Québec qui décrit les engagements des deux parties, la permission qui permet à la Ville l'utilisation de l'assiette de servitude pour l'entretien des ouvrages et éléments paysagers en place, et l'aménagement, l'exploitation et l'entretien d'un futur stationnement pour le Centre civique ainsi que l'acte de modification de servitude, modifiant chacun des actes de servitude en ajoutant aux droits réels et perpétuels de servitude qui y sont prévus, les précisions relatives à l'interdiction de construire et aux limitations d'usages sur l'assiette de servitude du corridor hydroélectrique.

details relating to the prohibition to build and the limitations of uses on the lots within the servitude land:

It is
moved by Councillor Toledano
seconded by Councillor Vesely

THAT the City Manager and the Director of the Urban Planning and Engineering Department be and are hereby authorized to sign, for and on behalf of the City, the agreement with Hydro-Québec which describes the commitments of each party, the permission which allows the City to use the servitude land for the maintenance of works and landscape elements in place, and the construction, operation and maintenance of a future parking lot for the Civic Center as well as the deed of modification of servitudes, that allows the modification of each of the deeds of servitude by adding to the real and perpetual rights of servitude which are provided for therein, the details relating to the prohibition to build and the limitations of uses on the hydroelectric corridor servitude land.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-400-1328

22 0305

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS DE BALAI DE RUE (2022-001)

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié le 20 janvier 2022 dans le journal Constructo, sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO et le site Web de la Ville pour la collecte, le transport et la disposition des résidus de balai de rue, du 1 avril au 31 décembre 2022, avec quatre (4) options de renouvellement ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été ouvertes publiquement le 10 février 2022 à 14 h :

AWARDING OF A CONTRACT FOR THE COLLECTION, TRANSPORT AND DISPOSAL OF STREET SWEEPER MATERIAL (2022-001)

WHEREAS a call for tenders for the collection, transport and disposal of street sweeper material, from April 1 to December 31, 2022, with four (4) renewal options was published in the Constructo journal, on the electronic tendering system SÉAO and the City's website, on January 20, 2022;

WHEREAS the following tenders were publicly opened on February 10, 2022, at 2 p.m.:

SOUMISSIONNAIRE	Coût total de la soumission (taxes incluses)
EBI Montréal inc.	75 315,52 \$
WM Québec inc.	101 529,82 \$
GFL Environnemental inc.	106 220,80 \$
Enviro Connexions	119 511,91 \$
9386-0120 Québec inc.	Non-conforme

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été vérifiées par Geneviève Mongeau, contremaître - Planification et contrôle :

Il est
proposé par le Conseiller Vesely
appuyé par la Conseillère Assouline

QUE l'offre de **EBI Montréal inc.**, pour un coût total de soumission de 75 315,52 \$ (taxes incluses), pour la collecte, le transport et la disposition des résidus de balai de rue, du 1 avril au 31 décembre 2022, avec quatre (4) options de renouvellement, selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres, soit acceptée ; et

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée au poste budgétaire 242-000-491.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the tenders were verified by Geneviève Mongeau, Foreman - Planning and Control:

It is
moved by Councillor Vesely
seconded by Councillor Assouline

THAT the offer of **EBI Montréal inc.**, for a total bid amount of \$75,315.52 (taxes included), for the collection, transport and disposal of street sweeper material, from April 1 to December 31, 2022, with four (4) renewal options, according to the approximate quantities mentioned in the Tender form and the unit prices submitted, subject to the adjustments provided for in the tender documents, be accepted; and

THAT this expenditure, less applicable tax rebates, be charged to budget item 242-000-491.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-500-1346

22 0306

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE CHEMISAGE DES CONDUITES D'EAU POTABLE SUR PLUSIEURS RUES (2022-007)

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié le 3 février 2022 dans le journal Constructo, sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO et le site Web de la Ville pour le chemisage des conduites d'eau potables sur plusieurs rues ;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont prévus à la liste des projets à être réalisés en 2022 dans le cadre du programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2022, 2023 et 2024, laquelle liste a été approuvée par le Conseil le 14 décembre 2021 (résolution 21 1202) ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été ouvertes publiquement le 21 février 2022 à 14 h :

AWARDING OF A CONTRACT FOR THE STRUCTURAL LINING OF WATER MAINS ON SEVERAL STREETS (2022-007)

WHEREAS a call for tenders for the structural lining of water mains on several streets was published in the Constructo journal, on the electronic tendering system SÉAO and the City's website, on February 3, 2022;

WHEREAS said work is provided in the list of projects to be realized in 2022 under the triennial capital works program of the City for the years 2022, 2023 and 2024, which list was approved by Council on December 14, 2021 (resolution 21 1202);

WHEREAS the following tenders were publicly opened on February 21, 2022, at 2 p.m.:

Soumissionnaire	Coût total de la soumission (taxes incluses)
Sanexen Services Environnementaux inc.	2 791 628,64 \$
Insituform Technologies Limited	2 850 000,00 \$
Foraction inc.	2 862 000,00 \$

ATTENDU QUE les soumissions ont été vérifiées par Calogero Zambito, chef de division - Ingénierie :

Il est
proposé par la Conseillère Assouline
appuyé par le Conseiller Brownstein

QUE l'offre de **Sanexen Services Environnementaux inc.**, pour un coût total de soumission de 2 791 628,64 \$ (taxes incluses), pour le chemisage des conduites d'eau potable sur plusieurs rues, selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, soit acceptée ; et

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée au règlement d'emprunt R-2022-163, poste budgétaire 283-163-570.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the tenders were verified by Calogero Zambito, Division Head - Engineering:

It is
moved by Councillor Assouline
seconded by Councillor Brownstein

THAT the offer of **Sanexen Services Environnementaux inc.**, for a total bid amount of \$2,791,628.64 (taxes included), for the structural lining of water mains on several streets, according to the approximate quantities mentioned in the Tender form and the unit prices submitted, be accepted; and

THAT this expenditure, less applicable tax rebates, be charged to loan by-law R-2022-163, budget item 283-163-570.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-400-1354

22 0307

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PEINTURE DE SIGNALISATION POUR L'ANNÉE 2022 (2022-009 DP)

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite le 20 janvier 2022 pour la fourniture et la livraison de peinture de signalisation pour l'année 2022, et les fournisseurs suivants ont été invités à soumettre un prix :

- Ennis Paint Canada ULC
- Peintures MF inc.
- UCP Paint inc.

ATTENDU QUE la soumission suivante a été reçue avant 11 h le 9 février 2022 :

Soumissionnaire	Coût total de la soumission (taxes incluses)
Ennis Paint Canada ULC	58 999,42 \$

ATTENDU QUE la soumission reçue a été vérifiée par Geneviève Mongeau, contremaître - Planification et contrôle :

Il est
proposé par le Conseiller Brownstein
appuyé par la Conseillère Assimakopoulos

QUE l'offre de **Ennis Paint Canada ULC**, pour un coût total de soumission de

AWARDING OF A CONTRACT FOR THE SUPPLY AND DELIVERY OF SIGNAGE PAINT FOR THE YEAR 2022 (2022-009 DP)

WHEREAS a price request was made on January 20, 2022, for the supply and delivery of signage paint for the year 2022, and the following suppliers were invited to submit a price:

- Ennis Paint Canada ULC
- Peintures MF inc.
- UCP Paint inc.

WHEREAS the following tender was received before 11 a.m. on February 9, 2022:

WHEREAS the tenders received was/were verified by Geneviève Mongeau, Foreman - Planning and Control:

It is
moved by Councillor Brownstein
seconded by Councillor Assimakopoulos

THAT the offer of **Ennis Paint Canada inc.**, for a total bid amount of \$58,999.42 (taxes

58 999,42 \$ (taxes incluses), pour la fourniture et la livraison de peinture de signalisation pour l'année 2022, selon les quantités indiquées au Formulaire de soumission, soit acceptée ;

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée au poste budgétaire 235-000-637 jusqu'à concurrence de 38 000 \$; et

QUE le Conseil approuve les virements de crédits nécessaires à toute dépense excédant 38 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22 0308

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PIÈCES POUR REGARDS ET PUISARDS (2022-015 DP)

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite le 2 février 2022 pour la fourniture et la livraison de pièces pour regards et puisards, et les fournisseurs suivants ont été invités à soumettre un prix :

- Albert Viau, Laval, Div. EMCO
- Iron4City
- Le Groupe Lécuyer ltée
- Nivex
- St-Germain Égouts et Aqueducs inc.

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues avant 11 h le 17 février 2022 :

Soumissionnaire	Coût total de la soumission (taxes incluses)
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	73 675,74 \$
Nivex	79 730,95 \$
Le Groupe Lécuyer ltée	104 956,29 \$

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été vérifiées par Geneviève Mongeau, contremaître - Planification et contrôle :

Il est proposé par la Conseillère Assimakopoulos appuyé par le Conseiller Parent

QUE l'offre de **St-Germain Égouts et Aqueducs inc.**, pour un coût total de soumission de 73 675,74 \$ (taxes incluses), pour la fourniture et la livraison de pièces pour regards et puisards, selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission, soit acceptée ;

included), for the supply and delivery of signage paint for the year 2022, according to the quantities mentioned in the Tender form, be accepted;

THAT this expenditure, less applicable tax rebates, be charged to budget item 235-000-637, up to a maximum of \$38,000; and

THAT Council approve the required credit transfers for any expenditure exceeding \$38,000.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-500-1367

AWARDING OF A CONTRACT FOR THE SUPPLY AND DELIVERY OF PARTS FOR MANHOLES AND CATCH BASINS (2022-015 DP)

WHEREAS a price request was made on February 2, 2022, for the supply and delivery of parts for manholes and catch basins, and the following suppliers were invited to submit a price:

- Albert Viau, Laval, Div. EMCO
- Iron4City
- Le Groupe Lécuyer ltée
- Nivex
- St-Germain Égouts et Aqueducs inc.

WHEREAS the following tenders were before 11 a.m. on February 17, 2022:

Soumissionnaire	Coût total de la soumission (taxes incluses)
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	73 675,74 \$
Nivex	79 730,95 \$
Le Groupe Lécuyer ltée	104 956,29 \$

WHEREAS the tenders received were verified by Geneviève Mongeau, Foreman - Planning and Control:

It is moved by Councillor Assimakopoulos seconded by Councillor Parent

THAT the offer of **St-Germain Égouts et Aqueducs inc.**, for a total bid amount of \$73,675.74 (taxes included), for the supply and delivery of parts for manholes and catch basins, according to the approximate quantities indicated in the Tender form, be accepted;

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée au poste budgétaire 241-500-648, jusqu'à concurrence de 56 850 \$; et

QUE le Conseil approuve les virements de crédits nécessaires à toute dépense excédant 56 850 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

THAT this expenditure, less applicable tax rebates, be charged to budget item 241-500-648, up to a maximum of \$56,850; and

THAT Council approve the required credit transfers for any expenditure exceeding \$56,850.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-500-1356

22 0309

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION DE HUIT (8) VÉHICULES (2022-016 DP)

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite le 1^{er} février 2022 pour la location de huit (8) véhicules, et les fournisseurs suivants ont été invités à soumettre un prix :

- Discount location d'autos et camions
- Enterprise location d'autos
- Location Sauvageau

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues avant 11 h le 17 février 2022 :

Soumissionnaire	Coût total de la soumission (taxes incluses)
Location Sauvageau	84 097,31 \$
Enterprise location d'autos	102 586,89 \$

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été vérifiées par Geneviève Mongeau, contremaître - Planification et contrôle :

Il est
proposé par le Conseiller Parent
appuyé par le Conseiller Johnson

QUE l'offre de **Location Sauvageau**, pour un coût total de soumission de 84 097,31 \$ (taxes incluses), pour la location de huit (8) véhicules, soit acceptée ; et

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée au poste budgétaire 282-300-516 jusqu'à concurrence de 58 300 \$.

QUE le Conseil approuve les virements de crédits nécessaires à toute dépense excédant 58 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AWARDING OF A CONTRACT FOR THE RENTAL OF EIGHT (8) VEHICLES (2022-016 DP)

WHEREAS a price request was made on February 1, 2022, for the rental of eight (8) vehicles, and the following suppliers were invited to submit a price:

- Discount location d'autos et camions
- Enterprise location d'autos
- Location Sauvageau

WHEREAS the following tenders were received before 11 a.m. on February 17, 2022:

Coût total de la soumission (taxes incluses)

84 097,31 \$

102 586,89 \$

WHEREAS the tenders received were verified by Geneviève Mongeau, Foreman - Planning and Control:

It is
moved by Councillor Parent
seconded by Councillor Johnson

THAT the offer of **Location Sauvageau**, for a total bid amount of \$84,097.31 (taxes included), for the rental of eight (8) vehicles, be accepted; and

THAT this expenditure, less applicable tax rebates, be charged to budget item 282-300-516, up to a maximum of \$58,300; and

THAT Council approve the required credit transfers for any expenditure exceeding \$58,300.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-500-1357

22 0310

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR
DES SERVICES PROFESSIONNELS
POUR L'AUSCULTATION DES
TROTTOIRS ET DES SENTIERS
(2022-019 DP)**

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite le 8 février 2022 pour des services professionnels pour l'auscultation des trottoirs et des sentiers, et les fournisseurs suivants ont été invités à soumettre un prix :

- Englobe Corp.
- SNC - Lavalin

ATTENDU QUE la soumission suivante a été reçue avant 11 h le 21 février 2022 :

Soumissionnaire	Coût total de la soumission (taxes incluses)
Englobe Corp.	38 976,60 \$

ATTENDU QUE la soumission reçue a été vérifiée par Calogero Zambito, chef de division - Ingénierie :

Il est
proposé par le Conseiller Johnson
appuyé par le Conseiller Guttman

QUE l'offre de **Englobe Corp.**, pour un coût total de soumission de 38 976,60 \$ (taxes incluses), pour des services professionnels pour l'auscultation des trottoirs et des sentiers, selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission, soit acceptée ; et

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée au règlement d'emprunt R-2017-123, poste budgétaire 283-123-570.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AWARDING OF A CONTRACT FOR
PROFESSIONAL SERVICES FOR THE
CONDITION ASSESSMENT OF
SIDEWALKS AND PATHS (2022-019 DP)**

WHEREAS a price request was made on February 8, 2022, for professional services for the condition assessment of sidewalks and paths, and the following suppliers were invited to submit a price:

- Englobe Corp.
- SNC - Lavalin

WHEREAS the following tender was received before 11 a.m. on February 21, 2022:

Soumissionnaire	Coût total de la soumission (taxes incluses)
Englobe Corp.	38 976,60 \$

WHEREAS the tender received was verified by Calogero Zambito, Division Head - Engineering:

It is
moved by Councillor Johnson
seconded by Councillor Guttman

THAT the offer of **Englobe Corp.**, for a total bid amount of \$38,976.60 (taxes included), for professional services for the condition assessment of sidewalks and paths, according to the approximate quantities mentioned in the Tender form, be accepted; and

THAT this expenditure, less applicable tax rebates, be charged to loan By-law R-2017-123, budget item 283-123-570.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-400-1355

22 0311

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR
LA CORRECTION DES SURFACES À
L'ENROBÉ BITUMINEUX (2022-022)**

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié le 20 janvier 2022 dans le journal Constructo, sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO et le site Web de la Ville pour la correction des surfaces à l'enrobé bitumineux ;

**AWARDING OF A CONTRACT FOR THE
CORRECTION OF ASPHALT SURFACES
(2022-022)**

WHEREAS a call for tenders for the correction of asphalt surfaces was published in the Constructo journal, on the electronic tendering system SÉAO and the City's website, on January 20, 2022;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été ouvertes publiquement le 10 février 2022 à 14 h :

WHEREAS the following tenders were publicly opened on February 10, 2022, at 2 p.m.:

Soumissionnaire	Coût total de la soumission (taxes incluses)
Les Pavages Céka inc.	178 188,16 \$
Les Entreprises Bucaro	190 617,05 \$
Les Pavages ultra inc.	192 163,43 \$
Les Pavages Asphaltic inc.	202 306,56 \$*
Meloche division de Sintra	216 135,75 \$
Construction Viatek inc.	219 855,20 \$
De Sousa-4042077 Canada inc.	249 240,51 \$
Eurovia Québec Construction inc.	269 035,75 \$

*Coût total de la soumission corrigé à la suite d'une erreur de calcul. /

*Total bid amount corrected following a calculation error

ATTENDU QUE les soumissions ont été vérifiées par Geneviève Mongeau, Contremaître - Planification et contrôle :

WHEREAS the tenders were verified by Geneviève Mongeau, Foreman - Planning and Control:

Il est
proposé par le Conseiller Guttman
appuyé par la Conseillère Toledano

It is
moved by Councillor Guttman
seconded by Councillor Toledano

QUE l'offre de **Les Pavages Céka inc.**, pour un coût total de soumission de 178 188,16 \$ (taxes incluses), pour la correction des surfaces à l'enrobé bitumineux, selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, soit acceptée ; et

THAT the offer of **Les Pavages Céka inc.**, for a total bid amount of \$178,188.16 (taxes included), for the correction of asphalt surfaces, according to the approximate quantities mentioned in the Tender form and the unit prices submitted, be accepted; and

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée au règlement d'emprunt R-2020-154, poste budgétaire 283-154-570.

THAT this expenditure, less applicable tax rebates, be charged to loan by-law R-2020-154, budget item 283-154-570.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-500-1358

22 0312

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE LA CLÔTURE SECTEUR OUEST DE LA COUR GLENMORE (2022-024)

AWARDING OF A CONTRACT FOR THE REPLACEMENT OF THE FENCE ON THE WESTERN SECTOR OF GLENMORE YARD (2022-024)

ATTENDU QU'un appel d'offres simplifié a été publié le 3 février 2022 dans le journal Constructo, sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO et le site Web de la Ville pour le remplacement de la clôture secteur ouest de la cour Glenmore pour;

WHEREAS a call for tenders for the replacement of the fence on the western sector of Glenmore yard was published in the Constructo journal, on the electronic tendering system SÉAO and the City's website, on February 3, 2022; and

ATTENDU QUE la soumission suivante a été ouverte publiquement le 21 février 2022 à 14 h :

WHEREAS the following tender was publicly opened on February 21, 2022, at 2 p.m.:

SOUMISSIONNAIRE	Coût total de la soumission (taxes incluses)
G. Daviault Itée.	149 151,32 \$

ATTENDU QUE la soumission reçue a été vérifiée par Alain St-Onge, contremaître-planificateur :

Il est
proposé par la Conseillère Toledano
appuyé par le Conseiller Vesely

QUE l'offre de **G. Daviault Itée.**, pour un coût total de soumission de 149 151,32 \$ (taxes incluses), pour le remplacement de la clôture secteur ouest de la cour Glenmore, selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, soit acceptée ; et

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée au surplus libre, poste budgétaire 283-821-537.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the tender was verified by Alain St-Onge, Planning Foreman :

It is
moved by Councillor Toledano
seconded by Councillor Vesely

THAT the offer of **G. Daviault Itée.**, for a total bid amount of \$149,151.32 (taxes included), for the replacement of the fence on the western sector of Glenmore yard, according to the approximate quantities mentioned in the Tender form and the unit prices submitted, be accepted; and

THAT this expenditure, less applicable tax rebates, be charged to the accumulated surplus, budget item 283-821-537.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-400-1371

22 0313

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

ATTENDU que la liste des comptes à payer de la Ville pour la période du 1^{er} au 28 février 2022 a été soumise aux membres du Conseil :

Il est
le Conseiller Vesely
la Conseillère Assouline

QUE la liste des comptes à payer de la Ville, qui s'élève à 4 441 293,28 \$ pour la période du 1^{er} au 28 février 2022, soit approuvée telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROVAL OF THE LIST OF ACCOUNTS PAYABLE

WHEREAS the list of accounts payable of the City for the period of February 1 to 28, 2022, was submitted to the members of Council:

It is
Councillor Vesely
Councillor Assouline

THAT the list of accounts payable of the City, for a total of \$4,441,293.28 for the period of February 1 to 28, 2022, be approved as submitted.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2021-300-1315

22 0314

MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Il est
proposé par la Conseillère Assouline
appuyé par le Conseiller Brownstein

QUE le Conseil ratifie les décisions mentionnées au rapport global couvrant la

MOVEMENT OF STAFF

It is
moved by Councillor Assouline
seconded by Councillor Brownstein

THAT Council ratify the decisions mentioned in the general report covering the period

période du 9 février au 8 mars 2022 sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du règlement R-2005-004, soumis au Conseil par le directeur général ; et

QUE le Conseil approuve les recommandations du directeur général relativement aux mouvements de personnel, en date du 11 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

from February 9 to March 8, 2022, on the exercise of powers delegated to officers and employees under by-law R-2005-004, submitted to Council by the City Manager; and

THAT Council approve the City Manager's recommendations pertaining to movement of staff, dated February 11, 2022.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-700-1344

22 0315

AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES DE BIENFAISANCE ET SANS BUT LUCRATIF

FINANCIAL ASSISTANCE TO CHARITABLE AND NON-PROFIT ORGANIZATIONS

ATTENDU QU'en vertu de sa *Politique d'aide financière, matérielle ou technique* (POL-SLC-001), la Ville peut octroyer une aide financière aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif qui rencontrent les critères d'admissibilité ; et

WHEREAS the City may grant financial assistance to charitable and non-profit organizations that meet the requirements set by the City in its *Financial, material or technical assistance Policy* (POL-SLC-001); and

ATTENDU QUE les demandes d'aide financière soumises ont été évaluées selon la grille faisant partie intégrante de ladite Politique :

WHEREAS the submitted financial assistance requests have been assessed according to the evaluation grid forming an integral part of said Policy:

Il est
proposé par le Conseiller Brownstein
appuyé par la Conseillère Assimakopoulos

It is
moved by Councillor Brownstein
seconded by Councillor Assimakopoulos

QUE le Conseil approuve le versement d'une aide financière aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif énumérés au tableau ci-dessous, selon les sommes qui y sont indiquées ;

THAT Council approve the payment of a grant to the charitable and non-profit organizations listed in the table below, in the amounts shown in said table;

QUE cette aide financière soit imputée comme suit :

THAT this financial assistance be charged as follows:

ORGANISME DE BIENFAISANCE	Poste budgétaire	Montant (\$)
Services familiaux A.M.C.A.L.	279-000-949	5 000
Association de l'Ouest de l'Île pour les handicapés intellectuels	279-000-949	5 000
Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'Île	279-000-949	2 860
NOVA l'Ouest de l'Île	279-000-949	2 600
Centre d'action bénévole Ouest-de-l'Île	279-000-949	2 860
Parrainage civique de la Banlieue Ouest de Montréal	279-000-949	2 080
Centre des ressources communautaires de l'Ouest de l'Île	279-000-949	1 820
Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer	279-000-949	1 560
Centre Bienvenue	279-000-949	2 080
TOTAL		25 860

QUE le Conseil approuve les virements de crédits nécessaires au poste budgétaire

THAT Council approve the required credit transfers to budget item 279-000-949 for any

279-000-949 pour toute dépense totale excédant 10 090 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

total expenditure exceeding \$10,090.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-300-1327

22 0316

AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉLIORATION DES TERRAINS DE JEUX DE L'ÉCOLE PRIMAIRE WILDER PENFIELD, ACCESSIBLES AUX CITOYENS DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

ATTENDU QUE l'École primaire Wilder Penfield doit améliorer ses terrains de jeux ;

ATTENDU QUE l'équipement respectera les normes de sécurité en vigueur ;

ATTENDU QUE les citoyens de la Ville de Dollard-des-Ormeaux bénéficieront de ces améliorations sur lesdits terrains de jeux ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire contribuera à un tiers du projet et que l'École primaire Wilder Penfield contribuera également à un tiers ;

ATTENDU QUE les plans doivent être approuvés par la Ville ; et

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de participer à ce projet profitable aux citoyens et aux écoliers :

Il est
proposé par la Conseillère Assimakopoulos
appuyé par le Conseiller Parent

QUE le Conseil accorde une aide financière de 20 000 \$ à l'École primaire Wilder Penfield ;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 279-000-965 ; et

QUE le Conseil approuve les virements de crédits nécessaires à ce poste budgétaire pour la totalité de la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FINANCIAL AID FOR PLAYGROUND IMPROVEMENTS AT WILDER PENFIELD ELEMENTARY SCHOOL, ACCESSIBLE TO THE CITY OF DOLLARD-DES-ORMEAUX CITIZENS

WHEREAS Wilder Penfield Elementary School requires playground improvements;

WHEREAS the equipment will meet current safety standards;

WHEREAS the City of Dollard-des-Ormeaux's citizens will benefit from these improvements on said playgrounds;

WHEREAS the School Board will contribute one third of the project and Wilder Penfield Elementary School will also contribute one third;

WHEREAS the plans must be approved by the City; and

WHEREAS it is in the City's interest to participate in this project for the benefit of citizens and school children:

It is
moved by Councillor Assimakopoulos
seconded by Councillor Parent

THAT Council approve a financial aid of \$20,000 to Wilder Penfield Elementary School;

THAT this expenditure be charged to budget item 279-000-965; and

THAT Council approve the required credit transfers to this budget item the total expenditure.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-300-1347

22 0317

AUTORISATION DE DÉPENSES DE CONGRÈS – CORPORATION DES OFFICIERS EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ)

ATTENDU QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) tiendra son congrès annuel du 21 au 23 avril 2022 à Trois-Rivières :

Il est
proposé par le Conseiller Parent
appuyé par le Conseiller Johnson

QUE deux inspecteurs en bâtiment soient autorisés à assister au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui se tiendra du 21 au 23 avril à Trois-Rivières ;

QUE le remboursement des frais encourus n'excède pas 1 500 \$ par personne, incluant les taxes ; et

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée au poste budgétaire 263-000-311.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22 0318

ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2021 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU QUE le 17 décembre 2004, la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1) a été modifiée afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées à la société, en tant que citoyens à part entière ; et

ATTENDU QUE les municipalités comptant au moins 15 000 habitants ont l'obligation de produire, d'adopter et de rendre public un plan d'action en vue de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées :

Il est
proposé par le Conseiller Johnson
appuyé par le Conseiller Guttman

AUTHORIZATION OF CONFERENCE EXPENSES – CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ)

WHEREAS Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) will be holding its annual Conference in Trois-Rivières from April 21 to 23, 2022:

It is
moved by Councillor Parent
seconded by Councillor Johnson

THAT two Building Inspectors be authorized to attend the Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) annual Conference to be held in Trois-Rivières from April 21 to 23, 2022;

THAT the reimbursement of expenses incurred shall not exceed \$1,500 per person, including taxes; and

THAT this expenditure, less applicable tax rebates, be charged to budget item 263-000-311.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-400-1351

ADOPTION OF THE 2021 ACTION PLAN FOR HANDICAPPED PERSONS

WHEREAS the *Act to secure handicapped persons in the exercise of their rights with a view to achieving social, school and workplace integration* (CQLR, Chapter E-20.1) was amended, on December 17, 2004, to help handicapped persons integrate into society, to the same extent as other citizens; and

WHEREAS municipalities with at least 15,000 inhabitants shall provide, adopt and make public an action plan to reduce the barriers to the integration of handicapped persons:

It is
moved by Councillor Johnson
seconded by Councillor Guttman

QUE le Plan d'action 2021 à l'égard des personnes handicapées soit adopté, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22 0319

APPROBATION DES CRITÈRES DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES POUR LE CONTRAT 2022-027

Il est
proposé par le Conseiller Guttman
appuyé par la Conseillère Toledano

QUE le Conseil approuve les critères de pondération et d'évaluation des offres énumérés dans la grille annexée à la présente résolution comme « Annexe AA » pour en faire partie intégrante relativement à la demande d'appel d'offres 2022-027 pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (civil, structure, mécanique, électrique) et en architecture de paysage pour l'élaboration des plans et devis pour le réaménagement de l'ensemble du parc Terry-Fox, de la démolition du chalet existant et la construction d'un bâtiment multifonctionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

THAT the 2021 Action plan for handicapped persons be adopted, as submitted.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-300-1345

APPROVAL OF THE BID WEIGHTING AND EVALUATION CRITERIA FOR CONTRACT 2022-027

It is
moved by Councillor Guttman
seconded by Councillor Toledano

THAT Council approve the bid weighting and evaluation criteria listed in the grid attached to the present resolution as being “Schedule AA” and forming an integral part thereof, regarding the call for tenders 2022-027 for professional services in architecture, engineering (civil, structural, mechanical, electrical) and landscape architecture for the development of plans and specifications for the redevelopment of the entire Terry Fox Park, the demolition of the existing chalet and the construction of a multifunctional building.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-400-1359

Demande de soumission 2022-027

ANNEXE « AA »

CRITÈRES DE QUALITÉ

**SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE, EN INGÉNIERIE (CIVIL,
STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRIQUE) ET EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE**

**ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE
L'ENSEMBLE DU PARC TERRY-FOX, DE LA DÉMOLITION DU CHALET EXISTANT
ET LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL**

CRITÈRES DE QUALITÉ

Nom du soumissionnaire : _____

1. Échéancier et défis et forces		(maximum 10 points)
Échéancier proposé	(maximum 5 points)	
Défis et forces	(maximum 5 points)	

2. Expérience du chargé de projet responsable de l'équipe multidisciplinaire		(maximum 15 points)
A. Expérience du chargé de projet responsable de l'équipe multidisciplinaire attitré à ce mandat		
- 1 point par année d'expérience reconnu comme chargé de projet de projets de nature multidisciplinaire	(maximum 7 points)	
B. Projets de nature et d'importance similaires sous la responsabilité du chargé de projet multidisciplinaire		
- 2 points par projet similaire	(maximum 8 points)	

3. Expérience des membres de l'équipe en architecture		(maximum 25 points)
3.1 Expérience du chargé de projet en architecture		(maximum 10 points)
A. Nombre d'années d'expérience reconnues du chargé de projet comme membre en règle d'un ordre professionnel au Québec et ayant un permis avec pleins droits d'exercice au Québec (joindre <i>curriculum vitae</i> et copies des attestations ou diplômes)		
- 1 point par année d'expérience reconnue	(maximum 5 points)	
B. Nombre de projets de nature et d'importance similaires coordonnés par le chargé de projet au cours des cinq (5) dernières années (joindre le nom de l'organisme ou de l'entreprise client et une description du mandat)		
- 1 point par projet similaire	(maximum 5 points)	
Sous-total 3.1		

Demande de soumission 2022-027

AA-2

3.2 Expérience des membres de l'équipe de soutien (personnel clé) (maximum 10 points)	
B. Moyenne du nombre d'années d'expérience des membres de l'équipe de soutien du chargé de projet (joindre <i>curriculum vitae</i> , copies des attestations ou diplômes et une description du rôle de ce membre)	
- 1 point par année d'expérience reconnue calculé en utilisant la moyenne du nombre d'années d'expérience de chaque membre de l'équipe de soutien	
Sous-total 3.2	
3.3 Capacité de relève du personnel clé (maximum 5 points)	
Nombre de membres de l'équipe en relève x	(4 points)
Nombre de membres du personnel clé	
Copie de l'organigramme graphique de l'organisation ainsi que des <i>curriculum vitae</i> et diplômes des membres de l'équipe de relève pouvant remplacer le personnel clé	
Oui <input type="checkbox"/> (1 point)	Non <input type="checkbox"/> (0 point)
Sous-total 3.3	
SOUS-TOTAL 3.	

4. Expérience des membres de l'équipe en ingénierie (civil, structure, mécanique, électrique) (maximum 25 points)	
4.1 Expérience du chargé de projet (ingénierie) (maximum 10 points)	
A. Nombre d'années d'expérience reconnues du chargé de projet comme membre en règle d'un ordre professionnel au Québec et ayant un permis avec pleins droits d'exercice au Québec (joindre <i>curriculum vitae</i> et copies des attestations ou diplômes)	
- 1 point par année d'expérience reconnue (maximum 5 points)	
B. Nombre de projets de nature et d'importance similaires coordonnés par le chargé de projet au cours des cinq (5) dernières années (joindre le nom de l'organisme ou de l'entreprise client et une description du mandat)	
- 2 points par projet similaire (maximum 5 points)	
Sous-total 4.1	

4.2 Expérience des membres de l'équipe de soutien (personnel clé) (maximum 10 points)	
A. Moyenne du nombre d'années d'expérience des membres de l'équipe de soutien du chargé de projet (joindre <i>curriculum vitae</i> , copies des attestations ou diplômes et une description du rôle de ce membre)	
- 1 point par année d'expérience reconnue calculé en utilisant la moyenne du nombre d'années d'expérience de chaque membre de l'équipe de soutien	
Sous-total 4.2	
4.3 Capacité de relève du personnel clé (maximum 5 points)	
Nombre de membres de l'équipe en relève x	(4 points)
Nombre de membres du personnel clé	
Copie de l'organigramme graphique de l'organisation ainsi que des <i>curriculum vitae</i> et diplômes des membres de l'équipe de relève pouvant remplacer le personnel clé	
Oui <input type="checkbox"/> (1 point)	Non <input type="checkbox"/> (0 point)
Sous-total 4.3	
SOUS-TOTAL 4.	

5. Expérience des membres de l'équipe en architecture de paysage (maximum 25 points)	
5.1 Expérience du chargé de projet (architecture du paysage) (maximum 10 points)	
A. Nombre d'années d'expérience reconnues du chargé de projet comme membre en règle d'un ordre professionnel au Québec et ayant un permis avec pleins droits d'exercice au Québec (joindre <i>curriculum vitae</i> et copies des attestations ou diplômes)	
- 1 point par année d'expérience reconnue	(maximum 5 points)
B. Nombre de projets de nature et d'importance similaires coordonnés par le chargé de projet au cours des cinq (5) dernières années (joindre le nom de l'organisme ou de l'entreprise client et une description du mandat)	
- 2 points par projet similaire	(maximum 5 points)
Sous-total 5.1	

5.2 Expérience des membres de l'équipe de soutien (personnel clé) (maximum 10 points)	
A. Moyenne du nombre d'années d'expérience des membres de l'équipe de soutien du chargé de projet (joindre <i>curriculum vitae</i> , copies des attestations ou diplômes et une description du rôle de ce membre)	
- 1 point par année d'expérience reconnue calculé en utilisant la moyenne du nombre d'années d'expérience de chaque membre de l'équipe de soutien	
Sous-total 5.2	
5.3 Capacité de relève du personnel clé (maximum 5 points)	
<u>Nombre de membres de l'équipe en relève</u> x	(4 points)
Nombre de membres du personnel clé	
Copie de l'organigramme graphique de l'organisation ainsi que des <i>curriculum vitae</i> et diplômes des membres de l'équipe de relève pouvant remplacer le personnel clé	
Oui <input type="checkbox"/> (1 point)	Non <input type="checkbox"/> (0 point)
Sous-total 5.3	
SOUS-TOTAL 5.	

22 0320

DÉROGATION MINEURE – 100, RUE MONTEVISTA

Un avis relativement à la demande de dérogation mineure portant le numéro de dossier DM-151 a été publié sur le site Web de la Ville et affiché sur le babillard situé au centre civique, le 18 février 2022.

Ce même avis annonçait le remplacement de la possibilité de se faire entendre sur la dérogation mineure DM-151 au cours de la séance par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

Il est
proposé par la Conseillère Toledano
appuyé par le Conseiller Vesely

QUE sur la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme consignée dans le procès-verbal de sa réunion tenue le 24 janvier 2022, le Conseil accorde la dérogation mineure suivante au *Règlement 82-704 concernant le zonage de la Ville de Dollard-des-Ormeaux* :

Lieu de la dérogation :

Bâtiment au 100, rue Montevista
No de cadastre : 1 763 293
No de dossier : DM-151

Nature de la dérogation :

- Permettre, un retrait avant secondaire (ouest) de 4,27 m (± 14 pi) sur la rue Tecumseh au lieu de la distance minimale requise de 4,57 m (15 pi).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MINOR EXEMPTION - 100 MONTEVISTA STREET

A notice regarding the minor exemption request bearing file number DM-151 was posted on the City's website and on the Notice Board located in the Civic Centre, on February 18, 2022.

This notice announced the replacement of the possibility to be heard during the meeting concerning minor exemption DM-151 with a fifteen-day written consultation, in accordance with Decree 2020-049 dated July 4, 2020.

It is
moved by Councillor Toledano
seconded by Councillor Vesely

THAT Council grant the following minor exemption to *By-law 82-704 concerning the zoning of Ville de Dollard-des-Ormeaux*, upon the recommendation of the Planning Advisory Committee recorded in the minutes of its meeting held on January 24, 2022:

Site of exemption:

Building at 100 Montevista Street
Cadastre No.: 1 763 293
File No.: DM-151

Nature of the exemption:

- Allow a secondary (west) front setback on Tecumseh Street of 4.27 m (14 ft) instead of the minimum required distance of 4.57 m (15 ft).

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2021-400-1309

22 0321

DÉROGATION MINEURE – 2, RUE PAPILLON

Un avis relativement à la demande de dérogation mineure portant le numéro de dossier DM-152 a été publié sur le site Web de la Ville et affiché sur le babillard situé au centre civique, le 18 février 2022.

Ce même avis annonçait le remplacement de la possibilité de se faire entendre sur la

MINOR EXEMPTION - 2, PAPILLON STREET

A notice regarding the minor exemption request bearing file number DM-152 was posted on the City's website and on the Notice Board located in the Civic Centre, on February 18, 2022.

This notice announced the replacement of the possibility to be heard during the meeting

dérogation mineure DM-152 au cours de la séance par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

Il est
proposé par le Conseiller Vesely
appuyé par la Conseillère Assouline

QUE sur la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme consignée dans le procès-verbal de sa réunion tenue le 24 janvier 2022, le Conseil accorde la dérogation mineure suivante au *Règlement 82-704 concernant le zonage de la Ville de Dollard-des-Ormeaux* :

Lieu de la dérogation :

Bâtiment au 2, rue Papillon
No de cadastre : 1 763 285
No de dossier : DM-152

Nature de la dérogation :

- Permettre un retrait latéral droit (est) de 2,02 m (6,6 pi) au lieu du retrait minimal requis de 2,43 m (8 pi).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

concerning minor exemption DM-152 with a fifteen-day written consultation, in accordance with Decree 2020-049 dated July 4, 2020.

It is
moved by Councillor Vesely
seconded by Councillor Assouline

THAT Council grant the following minor exemption to *By-law 82-704 concerning the zoning of Ville de Dollard-des-Ormeaux*, upon the recommendation of the Planning Advisory Committee recorded in the minutes of its meeting held on January 24, 2022.

Site of exemption:

Building at 2 Papillon Street
Cadastral No.: 1 763 285
File No.: DM-152

Nature of the exemption:

- Allow a right (east) lateral setback of 2.02 m (6.6 ft) instead of the required minimum setback of 2.43 m (8 ft).

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-400-1340

22 0322

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-2022-080-3 MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT R-2012-080 ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX AUX FINS D'AJOUTER LA NOTION DE CIVILITÉ ET L'INTERDICTION D'ACCEPTER TOUT DON, TOUTE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU TOUT AUTRE AVANTAGE, OFFERT PAR UN FOURNISSEUR DE BIENS OU DE SERVICES

La greffière mentionne :

- Que, le présent règlement a pour objet d'ajouter la notion de civilité et l'interdiction d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, offert par un fournisseur de biens ou de services au règlement R-2012-080 ;

ADOPTION OF BY-LAW R-2022-080-3 TO FURTHER AMEND BY-LAW R-2012-080 TO ESTABLISH A CODE OF ETHICS AND CONDUCT FOR THE MUNICIPAL EMPLOYEES OF THE CITY OF DOLLARD-DES-ORMEAUX IN ORDER TO ADD THE NOTION OF CIVILITY, AND PROHIBIT EMPLOYEES FROM ACCEPTING ANY GIFT, HOSPITALITY OR OTHER ADVANTAGE WHATSOEVER, THAT ARE OFFERED BY A SUPPLIER OF GOODS OR SERVICES

The City Clerk mentions that:

- That the purpose of the present by-law is to add to by-law R-2012-080 the notion of civility, and prohibit employees from accepting any gift, hospitality or other advantage whatsoever, regardless of the value, that are offered by a supplier of goods or services;

- Qu'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé à la séance du Conseil tenue le 8 février 2022, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ;
- Qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet à cette même séance ; et
- Que des copies du projet de règlement déposé à cette même séance ont été mises à la disposition du public :

Il est
proposé par la Conseillère Assouline
appuyé par le Conseiller Brownstein

QUE le règlement R-2022-080-3 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT R-2012-080 ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX AUX FINS D'AJOUTER LA NOTION DE CIVILITÉ ET L'INTERDICTION D'ACCEPTER TOUT DON, TOUTE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU TOUT AUTRE AVANTAGE, QUELLE QUE SOIT SA VALEUR, QUI EST OFFERT PAR UN FOURNISSEUR DE BIENS OU DE SERVICES » soit adopté, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Notice of motion was given and a draft by-law was tabled at the February 8, 2022 Council meeting, in accordance with Section 356 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, chapter C-19);

- No changes were made to the by-law from the tabling of its draft at the said meeting; and

- Copies of the draft by-law tabled at the said meeting were made available to the public:

It is
moved by Councillor Assouline
seconded by Councillor Brownstein

THAT by-law R-2022-080-3 entitled “BY-LAW TO FURTHER AMEND BY-LAW R-2012-080 BY-LAW TO ESTABLISH A CODE OF ETHICS AND CONDUCT FOR THE MUNICIPAL EMPLOYEES OF THE CITY OF DOLLARD-DES-ORMEAUX IN ORDER TO ADD THE NOTION OF CIVILITY, AS WELL AS PROHIBITING EMPLOYEES FROM ACCEPTING ANY GIFT, HOSPITALITY OR OTHER ADVANTAGE WHATSOEVER, REGARDLESS OF THE VALUE, THAT ARE OFFERED BY A SUPPLIER OF GOODS OR SERVICES” be adopted as submitted.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-200-1353

22 0323

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-2022-164 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

La greffière mentionne :

- Que le présent règlement a pour objet de satisfaire aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1) en adoptant un nouveau code d'éthique et de déontologie des élus aux quatre ans, soit en début de mandat de chaque nouveau conseil, suite à une élection générale ;

- Que le présent règlement a aussi pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité des élus municipaux ;

- Qu'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé à la

ADOPTION OF BY-LAW R-2022-164 ON THE CODE OF ETHICS AND CONDUCT FOR THE ELECTED OFFICERS OF THE CITY OF DOLLARD-DES-ORMEAUX

The City Clerk mentions that:

- The purpose of the present by-law is to meet the requirements of the Municipal Ethics and Good Conduct Act (CQLR c. E-15.1.0.1) by adopting a new code of ethics and conduct for elected officers every four years at the beginning of a new mandate by a new council after a general election;

- The purpose of the present by-law also aims to preserve and to reinforce the relationship of trust of the citizens in the integrity of the elected municipal officers;

- Notice of motion was given and a draft by-law was tabled at the February 8, 2022

séance du Conseil tenue le 8 février 2022, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ;

-Qu'un avis public de l'intention d'adopter le règlement R-2022-164 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Dollard-des-Ormeaux a été publié le 28 février 2022;

- Qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet à cette même séance ;

-Que le projet de règlement a été présenté à la séance du Conseil tenue le 8 mars 2022, par le membre du conseil qui a donné l'avis de motion, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1) ; et

- Que des copies du projet de règlement déposé à cette même séance ont été mises à la disposition du public :

Il est
proposé par le Conseiller Brownstein
appuyé par la Conseillère Assimakopoulos

QUE le règlement R-2022-164 intitulé « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX » soit adopté, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22 0324

APPROBATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est
proposé par la Conseillère Assimakopoulos
appuyé par le Conseiller Parent

QUE les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, telles que consignées au procès-verbal de sa réunion tenue le 21 février 2022, soient approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Council meeting, in accordance with Section 356 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, chapter C-19);

-That a public notice of the intention to adopt By-law R-2022-164 on the code of ethics and conduct for the elected officers of the City of Dollard-des-Ormeaux was published on February 28, 2022,

- No changes were made to the by-law from the tabling of its draft at the said meeting;

-The draft by-law was presented on March 8, 2022 by the council member who gave the notice of motion, in accordance with Sections 10 and 11 of the Municipal ethics and good conduct act (CQLR, c. E-15.1.0.1); and

- Copies of the draft by-law tabled at the said meeting were made available to the public:

It is
moved by Councillor Brownstein
seconded by Councillor Assimakopoulos

THAT by-law R-2022-164 entitled “CODE OF ETHICS AND CONDUCT FOR THE ELECTED OFFICERS OF THE CITY OF DOLLARD-DES-ORMEAUX” be adopted as submitted.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-200-1352

APPROVAL OF THE RECOMMENDATIONS OF THE PLANNING ADVISORY COMMITTEE

It is
moved by Councillor Assimakopoulos
seconded by Councillor Parent

THAT the recommendations of the Planning Advisory Committee, as recorded in the minutes of its meeting held on February 21, 2022, be approved.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-400-1339

22 0325

APPROBATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION

Il est
proposé par le Conseiller Parent
appuyé par le Conseiller Johnson

QUE les recommandations du comité de circulation, telles que consignées au procès-verbal de sa réunion tenue le 10 février 2022, soient approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROVAL OF THE RECOMMENDATIONS OF THE TRAFFIC COMMITTEE

It is
moved by Councillor Parent
seconded by Councillor Johnson

THAT the recommendations of the Traffic Committee, as recorded in the minutes of its meeting held on February 10, 2022, be approved.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-400-1349

22 0326

PROCLAMATION DE JOURNÉES SPÉCIALES

ATTENDU QUE le Conseil désire exprimer son soutien à certaines causes :

Il est
proposé par le Conseiller Johnson
appuyé par le Conseiller Guttman

QUE le Conseil proclame, sur le territoire de la Ville :

- le 12 mars, la journée mondiale du rein ;
- le 18 mars, la journée mondiale du recyclage ;
- le 22 mars, la journée mondiale de l'eau ;
- Avril, le mois de la jonquille ; le symbole de la Société canadienne du cancer, qui lutte contre tous les cancers ;
- le 2 avril, la journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme ;
- le 26 mars, Une Heure pour la Terre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCLAMATION OF SPECIAL DAYS

WHEREAS Council wishes to express its support towards different causes:

It is
moved by Councillor Johnson
seconded by Councillor Guttman

THAT Council proclaim, on the City territory:

- World Kidney Day, on March 12;
- World Recycling Day, on March 18;
- World Water Day, on March 22;
- April, month of the Daffodil; symbol of the Canadian Cancer Society, a leader in the fights against all forms of cancer;
- World Autism Awareness Day, on April 2;
- Earth Hour, on March 26.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-100-1365

22 0327

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR L'ÉTÉ 2022

Des postes pour étudiants seront disponibles à la Ville cet été.

Certains postes requérant une formation ou des qualifications particulières seront comblés suite à un processus de sélection.

Le choix des étudiants pour combler les postes dont les tâches sont plutôt manuelles se fait par un tirage au sort.

Le nombre de demandes d'emploi reçues s'élève à 74, pour 41 postes d'étudiant disponibles pour la saison estivale 2022, et les noms des 23 personnes résidant à Dollard-des-Ormeaux ayant soumis leur candidature ont fait l'objet d'une pige afin d'établir un ordre de priorité. La pige a été effectuée le 8 mars 2022 par le directeur du service des ressources humaines, en présence de la greffière. Le tout a été filmé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22 0328

DÉPÔT DE DOCUMENTS – LISTE DES REMBOURSEMENTS AUTORISÉS AUX CONSEILLERS POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN

La greffière dépose, conformément à l'article 31.5.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001), la liste des remboursements autorisés pendant l'exercice financier 2021, préparée par le trésorier le 18 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22 0329

DÉPÔT DE DOCUMENTS – RAPPORT DES ACTIVITÉS DU TRÉSORIER CONCERNANT LES DÉPENSES ÉLECTORALES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

La greffière dépose, conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le

HIRING OF STUDENTS FOR THE SUMMER 2022

Student positions will be available at the City this summer.

Certain positions which require specific skills or a particular field of studies will be filled following a selection process.

The selection of students to fill positions in which mainly labour tasks are performed is done by means of a draw.

The number of applications received totaled 74, for 41 available student positions for the summer of 2022, and the names of the 23 persons residing in Dollard-des-Ormeaux and having submitted their candidacy were drawn to establish a priority order. The draw was done on March 8, 2022, by the Director of the Human Resources department, in the presence of the City Clerk. The draw was videotaped.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-700-1322

TABLING OF DOCUMENTS – LIST OF AUTHORIZED REIMBURSEMENTS FOR COUNCILLOR'S RESEARCH AND SUPPORT EXPENSES

The City Clerk tables the 2021 list of authorized reimbursements for Councillor's research and support expenses, in accordance with Section 31.5.5 of the *Act respecting the remuneration of elected municipal officers*, prepared by the Treasurer on February 18, 2022.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-200-1361

TABLING OF DOCUMENTS – REPORT OF THE TREASURER'S OPERATIONS CONCERNING THE ELECTION EXPENSES FOR THE 2021 FISCAL YEAR

The City Clerk tables the Treasurer's report of his operations under Chapter XIII of *An Act Respecting Elections and Referendums*

rapport du trésorier sur ses activités prévues au chapitre XIII de ladite Loi (financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et contrôle des dépenses électorales) pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

in Municipalities (Financing of municipal political parties and independent candidates and control of election expenses) for the 2021 fiscal year, in accordance with Section 513 of said Act.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-300-1362

22 0330

**DÉPÔT DE DOCUMENT - APPROBATION
DES RÈGLEMENT D'EMPRUNT R-2022-
162, R-2022-163 ET R-2022-165**

La greffière informe les membres du Conseil que les documents suivants ont été déposés à son bureau :

- Lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) datée du 14 février 2022, approuvant le règlement R-2022-162 décrétant des dépenses en immobilisations et autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour la réhabilitation ou le remplacement de conduites d'égouts et d'eau potable sur plusieurs rues, avec un terme de vingt (20) ans ;
- Lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) datée du 14 février 2022, approuvant le règlement R-2022-163 décrétant des dépenses en immobilisations et autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour la reconstruction de bordures et de trottoirs, et le resurfaçage de rues collectrices existantes, avec un terme de vingt (20) ans ; et
- Lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) datée du 18 février 2022, approuvant le règlement R-2022-165 décrétant des dépenses en immobilisations et autorisant un emprunt supplémentaire de 600 000 \$ pour la reconstruction des courts de tennis et de basketball au parc Terry Fox, avec un terme de vingt (20) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**FILING OF DOCUMENT - APPROVAL OF
LOAN BY-LAWS R-2022-162, R-2022-163
AND R-2022-165**

The City Clerk informs the members of Council that the following documents have been filed at her office:

- Letter from the Minister of Municipal Affairs and Housing (MAMH) dated February 14, 2022, approving by-law R-2022-162 authorizing capital expenditures and a loan of \$4,000,000 for the rehabilitation or the replacement of sewer and water mains on several streets, for a twenty (20) year term;
- Letter from the Minister of Municipal Affairs and Housing (MAMH) dated February 14, 2022, approving by-law R-2022-163 authorizing capital expenditures and a loan of \$6,000,000 for the reconstruction of curbs and sidewalks, and the resurfacing of existing collector streets, for a twenty (20) year term; and
- Letter from the Minister of Municipal Affairs and Housing (MAMH) dated February 18, 2022, approving by-law R-2022-165 authorizing capital expenditures and an additional loan of \$600,000 for the reconstruction of the tennis and basketball courts at Terry Fox park, for a twenty (20) year term.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-200-1366

22 0331

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA GREFFIÈRE
SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE
DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la greffière doit déposer l'extrait du registre des déclarations des membres du conseil relativement à tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu au cours de l'année :

La greffière informe les membres du conseil qu'elle n'a reçu aucune déclaration en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et de l'article 8, paragraphe e) du *Règlement R-2013-089 édictant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Dollard-des-Ormeaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**TABLING OF THE CITY CLERK'S
REPORT ON ETHICS AND CONDUCT OF
THE ELECTED MUNICIPAL OFFICERS**

WHEREAS the City Clerk must table an extract of the register of the disclosure statements concerning any gift, mark of hospitality or any other benefit received during the year:

The City Clerk informs the members of Council that no disclosure statements were received by virtue of Section 6 of the *Municipal Ethics and Good Conduct Act* or Section 8, paragraph e) of *By-law R-2013-089 to establish a code of ethics and conduct for elected municipal officers of the City of Dollard-des-Ormeaux*.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2022-200-1372

Toutes les affaires soumises au Conseil étant expédiées, la séance est levée à 20 h 06.

All the business requiring the attention of Council having been dispatched, the meeting is adjourned at 8:06 p.m.

(S) ALEX BOTTAUSCI

MAIRE / MAYOR

(S) SOPHIE VALOIS

GREFFIÈRE / CITY CLERK